



Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de La Doré

Lundi, 5 mai 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 5 mai 2025, à 18h30, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue
2. Ordre du jour
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance du 7 avril 2025
 - 3.2. Séance extraordinaire du 28 avril 2025
4. RAPPORTS
 - 4.1. Rapport du Maire
 - 4.2. Rapport des conseillers-comités et autres compétences
 - 4.3. MRC Domaine-du-Roy en bref
5. FINANCE
 - 5.1. Comptes
 - 5.2. Rapports financiers
 - 5.3. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 313 100 \$ qui sera réalisé le 14 mai 2025
6. ADMINISTRATION
 - 6.1. Fixation du nombre de membres composant le Conseil municipal
 - 6.2. Nouveau quartier résidentiel: Décompte progressif #2
 - 6.3. Centre communautaire: Services professionnels
 - 6.4. Vente de terrain industriel lot 6 641 212
 - 6.5. Piste cyclable La Doré/Normandin: Mandat de réalisation
 - 6.6. Marche mondiale des femmes: Appui
 - 6.7. Requalification de l'église: Fonds de développement MRC Domaine-du-Roy
 - 6.8. Entretien des pelouses
 - 6.9. Traversée internationale du lac St-Jean
 - 6.10. Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. VOIRIE
 - 8.1. Ministère des Transports du Québec: Programme d'aide à la voirie locale: Volet entretien des chemins à double vocation
9. SERVICES PUBLICS
10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
12. LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1. Terrain de balle lente: Mise en forme

- 12.2. Dek hockey : Éclairage
- 12.3. Route Bleue: Appui
- 12.4. Terrain balle lente : Éclairage
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 14. AFFAIRES NOUVELLES
 - 14.1. Projet de loi 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville
 - 14.2. Défi Pissenlits 2025
 - 14.3. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

BIENVENUE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2025-05-081

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL

2025-05-082

SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 7 avril 2025 tel que présenté.

2025-05-083

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2025

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2025 tel que présenté.

RAPPORTS

RAPPORT DU MAIRE

Le Maire informe la population de tous les projets en cours dans la Municipalité dont la construction du nouveau centre communautaire, la piste cyclable La Doré/Normandin, les toilettes publiques village-relais, l'avenue des Plaines, la relance de l'épicerie, etc. Cela représente beaucoup de travail de toute l'équipe. Aujourd'hui, la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation est venue annoncer la participation financière du gouvernement dans le projet du nouveau centre communautaire. Nous tenons à la remercier ainsi que la députée Nancy Guillemette pour leur aide dans ce dossier.

RAPPORT DES CONSEILLERS-COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le Maire invite les Membres du Conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois d'avril 2025 selon leurs différents domaines d'intervention.

France Chapdelaine a participé à une rencontre de la Résidence Dorée et au Comité de coordination de la Table des Aînés.

Michel Simard a participé à une rencontre de la Résidence Dorée et au Comité intermunicipal en incendie.

Luc Bélanger a participé à l'assemblée publique de consultation pour le nombre d'élus.

Lisa Boily a participé à l'assemblée publique de consultation pour le nombre d'élus et à l'annonce pour le centre communautaire.

Les autres Membres du Conseil n'ont rien à mentionner.

MRC DOMAINE-DU-ROY EN BREF

Le Maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux Membres du Conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

FINANCE

2025-05-084

COMPTES

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois d'avril 2025 de la Municipalité au montant de 495 281.63\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

RAPPORTS FINANCIERS

Le Maire dépose le rapport financier en date du 30 avril 2025.

2025-05-085

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 313 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 MAI 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de La Doré souhaite emprunter par billets pour un montant total de 313 100 \$ qui sera réalisé le 14 mai 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-003	54 600 \$
2014-002	258 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2014-002, la Municipalité de la paroisse de La Doré souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de La Doré avait le 14 avril 2025, un emprunt au montant de 313 100 \$, sur un emprunt original de 527 200 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2009-003 et 2014-002;

ATTENDU QUE, en date du 14 avril 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 14 mai 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2009-003 et 2014-002;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré:

- QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 mai 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le Maire et la Directrice générale;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	31 800 \$	
2027.	33 100 \$	
2028.	34 300 \$	
2029.	35 600 \$	
2030.	37 000 \$	(à payer en 2030)
2030.	141 300 \$	(à renouveler

- QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2014-002 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 mai 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

- QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 14 mai 2025, le terme original des règlements d'emprunts numéros 2009-003 et 2014-002, soit prolongé de 30 jours.

ADMINISTRATION

2025-05-086

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de La Doré se compose actuellement du maire et de six (6) conseillers;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité n'est pas divisé aux fins électorales;

CONSIDÉRANT QUE la population de la Municipalité est de 1 383 habitants;

CONSIDÉRANT l'article 44.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) (LERM) qui autorise le Conseil « d'une municipalité de moins de 2 000 habitants et dont le territoire n'est pas divisé aux fins électorales » à adopter un règlement pour que le Conseil soit plutôt composé du maire et de quatre (4) conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation reconnaît le caractère récent de la disposition réglementaire et permet une demande de diminution du nombre de conseillers par résolution pour la tenue des élections générales municipales de 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'adopter une telle résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la présente résolution a été précédée d'une assemblée publique de consultation qui s'est tenue sur cette dernière le 28 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré sera composé d'un maire et de quatre (4) conseillers, et ce, pour les élections générales municipales de 2025. Un règlement sera adopté ultérieurement si cette mesure demeurera effective au-delà de l'élection générale de 2025.

2025-05-087

NOUVEAU QUARTIER RÉSIDENTIEL: DÉCOMPTE PROGRESSIF #2

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un nouveau quartier résidentiel au centre village;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont débutés;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif #2 à Entreprises Rosario Martel pour la somme de 607 165.41\$, plus les taxes applicables, pour le projet d'implantation du nouveau quartier résidentiel au centre village.

2025-05-088

CENTRE COMMUNAUTAIRE: SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un nouveau centre communautaire et de démolition de l'ancien;

CONSIDÉRANT les subventions confirmées dans ce projet;

CONSIDÉRANT la proposition reçue en lien avec les services professionnels de contrôle partiel des sols et matériaux lors de la construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré mandate Englobe pour les services professionnels de contrôle partiel des sols et matériaux lors de la construction, et ce, pour la somme de 12 788.50\$, plus les taxes applicables, et ce, selon la proposition datée du 9 avril 2025.

2025-05-089

VENTE DE TERRAIN INDUSTRIEL LOT 6 641 212

CONSIDÉRANT la résolution 2024-09-147 intitulée "Zone industrielle: Fixation des prix de vente des terrains et obligation de construction";

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire favoriser le développement de la zone industrielle;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de Deven Poirier reçue le 10 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente est fixé à 2.50\$ le mètre carré pour les terrains situés dans la zone industrielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré :

- autorise la vente du lot 6 641 212 à Deven Poirier, et ce, au prix de 18 218\$, plus les taxes applicables;

- les frais afférents sont à la charge de l'acquéreur;

- le contrat d'achat devra être signé dans les 90 jours suivant la date d'acceptation de la présente résolution et devra respecter les conditions identifiées ci-dessous;

- obligation de construction d'un bâtiment principal fixe d'au moins 2.5% de la superficie constructible du terrain dans un délai de deux (2) ans;

- une prolongation du délai de construction pourra être accordée sur présentation des arguments valables;

- advenant le cas où l'acquéreur désirerait se départir du terrain acquis, à l'intérieur du délai dans lequel la construction doit être complétée, il devra le rétrocéder à la Municipalité et des frais administratifs de 15% seront facturés (minimum 3 000\$);

- à défaut de construire dans le délai convenu, la vente sera résolue de plein droit en faveur de la Municipalité, et ce, sur remise par acte notarié aux frais de l'acquéreur en faute. La Municipalité reprendra possession de l'immeuble vendu, et ce, avec toutes les améliorations qui y auraient été apportées, lesquelles seraient conservées par la Municipalité à titre de dommages liquidés;

- la vente est sans garantie légale.

- le Maire et la Directrice générale sont autorisés à signer les documents.

2025-05-090

PISTE CYCLABLE LA DORÉ/NORMANDIN: MANDAT DE RÉALISATION

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'une piste cyclable reliant La Doré à Normandin;

CONSIDÉRANT la subvention de Véloce III confirmée dans ce projet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de notre Chargé de projet;

CONSIDÉRANT que les travaux doivent être complétés au plus tard le 31 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que des travaux doivent être réalisés durant des périodes spécifiques afin de respecter les exigences des ministères délivrant les certificats d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré mandate Fernand Boilard Inc. à effectuer les travaux d'implantation de la piste cyclable reliant La Doré à Normandin, pour la somme de 2 040 466.40\$, plus les taxes applicables, et ce, selon la soumission datée du 27 mars 2025, le contrat et l'exécution des travaux qui en découlent étant conditionnels:

- à l'obtention de toutes les servitudes de passage nécessaires à l'implantation de la piste cyclable sur les propriétés privées, de gré à gré ou, dans le cas de la propriété de M. Jeantil Germain et Mme Chantale Duchesne, par expropriation;

- à la délivrance des certificats d'autorisation ministériels.

2025-05-091

MARCHE MONDIALE DES FEMMES: APPUI

CONSIDÉRANT qu'aura lieu le 18 octobre prochain, la Marche mondiale des femmes (MMF) partout sur la planète;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a pour but de sensibiliser la population aux enjeux féministes qui sont encore et toujours d'actualité, notamment en ce qui a trait à la pauvreté et aux violences dont sont victimes les femmes;

CONSIDÉRANT QU'un appui financier est nécessaire afin de permettre au plus grand nombre de femme d'ici de pouvoir faire le déplacement vers Québec et ainsi participer à ce grand rassemblement pour porter la voix des femmes de notre région;

CONSIDÉRANT QUE Récif 02 s'est impliqué dans la cause;

CONSIDÉRANT QUE Récif 02 désire nolisier cinq autobus afin de participer à la Marche mondiale des femmes 2025;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par Récif 02;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le versement de la somme de 100\$ à Récif 02, représentant symboliquement deux (2) sièges dans un autobus, pour la participation de femmes de la région à la Marche mondiale des femmes à Québec le 18 octobre prochain.

2025-05-092

REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE: FONDS DE DÉVELOPPEMENT MRC DOMAINE-DU-ROY

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs pourraient être intéressés à requalifier l'église pour des projets;

CONSIDÉRANT QU'une analyse à cette fin est souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement de la MRC Domaine-du-Roy offre une aide financière pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise Stéphanie Gagnon à présenter une demande d'aide financière dans le Fonds de développement – Volet local - de la MRC Domaine-du-Roy pour le projet de requalification de l'église, et ce, pour un montant de 10 880\$.

2025-05-093

ENTRETIEN DES PELOUSES

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater un entrepreneur pour l'entretien des pelouses sur notre territoire;

CONSIDÉRANT le cahier des charges préparé à cette fin;

CONSIDÉRANT les appels d'offres sur invitation transmis aux entrepreneurs pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT les propositions de réalisation des travaux reçues;

CONSIDÉRANT QUE tous les Membres du Conseil ont eu l'opportunité de consulter la documentation pertinente, et ce, même si le délai de soixante-douze (72) heures prévu à l'article 148 du *Code municipal du Québec* n'ait pas été respecté;

CONSIDÉRANT QUE tous les Membres du Conseil sont présents et renoncent unanimement à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré mandate Céline Pellicelli pour effectuer les travaux d'entretien des pelouses pour la somme de 15 000\$ annuellement pour les années 2025, 2026 et 2027 et pour les deux (2) années d'option, le tout plus les taxes applicables.

2025-05-094

TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC ST-JEAN

CONSIDÉRANT l'invitation reçu afin de participer financièrement à la 71^e édition de la Traversée internationale du lac St-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil désirent contribuer financièrement au succès de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire entretenir de bonnes relations avec ses partenaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise une participation financière de 225\$ à la Traversée internationale du lac St-Jean présentée du 19 au 26 juillet prochain.

2025-05-095

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 4 - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime désire présenter un projet de partage de services en ingénierie et en urbanisme dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré :

- s'engage à participer au projet de partage de services et à assumer une partie des coûts;
- accepte que la Municipalité de Saint-Prime agisse à titre d'organisme responsable du projet;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- autorise la Directrice générale à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE

2025-05-096

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC: PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE: VOLET ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE Produits Forestiers Résolu, principal utilisateur des chemins à double vocation sur notre territoire, a fourni, à la demande de la Municipalité de La Doré, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions qui empruntent annuellement la route locale à compenser;

CONSIDÉRANT QUE les changements dans l'industrie forestière conduiront à une augmentation du transport lourd sur la route St-Joseph Nord ;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation la plus récente connue du transport lourd de Produits Forestiers Résolu pour l'année 2024;

NOM DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR COMPENSER (KM)	NOMBRE DE PASSAGE DE CAMIONS POUR PFR SEULEMENT
Avenue des Jardins est	2.4	75 788
Route St-Joseph nord	8.2	113 898
Avenue des Jardins ouest	3.1	24 046
TOTAL	13.7	213 732

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés, et ce, sur une longueur totale de 13.7 kilomètres pour l'année 2024.

SERVICES PUBLICS

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

LOISIRS ET CULTURE

2025-05-097

TERRAIN DE BALLE LENTE: MISE EN FORME

CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau du terrain de balle lente;

CONSIDÉRANT que le budget 2025 comprends 20 000\$ dans le fonds d'immobilisation pour ce projet;

CONSIDÉRANT la proposition de réalisation des travaux reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise Transport J.H.L. inc. à effectuer les travaux de mise en forme du terrain de balle lente, et ce, pour la somme de 14 383.80\$, plus les taxes applicables, et ce, selon la proposition datée du 14 avril 2025.

2025-05-098

DEK HOCKEY : ÉCLAIRAGE

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'éclairage pour le dek hockey;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2025 prévoit l'utilisation de 15 000\$ dans le fond de roulement dans ce projet;

CONSIDÉRANT les appels d'offres sur invitation transmis aux entrepreneurs pour ce projet;

CONSIDÉRANT les propositions de réalisation des travaux reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise Électricité Gigavolt inc. à effectuer les travaux d'implantation d'un système d'éclairage pour le dek hockey, pour la somme de 11 900\$, plus les taxes applicables. Les sommes seront prises à même le fonds de roulement avec une période de remboursement de cinq (5) ans.

2025-05-099

ROUTE BLEUE: APPUI

CONSIDÉRANT QUE le RLS est le coordonnateur de la concertation autour de la Route Bleue dans la région;

CONSIDÉRANT le fort potentiel, tant au niveau de la pratique de loisirs nautique, de plein air ainsi qu'au niveau touristique des activités aquatiques;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2020, un réseau ouvert à tous les plans d'eau et à toutes les activités nautiques non motorisées, peu importe le style d'embarcation, est en place;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2022, la Route Bleue est devenue un projet collaboratif impliquant plusieurs fédérations de plein air;

CONSIDÉRANT QUE la Route Bleue est dédiée à la clientèle en pratique autonome pour tous les niveaux et permet de créer des parcours pagayables non motorisés au Québec;

CONSIDÉRANT QU'un projet concernant La Doré a été présenté et accepté par le Chantier tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement Loisirs et Sports est prêt à financer le projet avec ses partenaires;

CONSIDÉRANT QUE cette phase pourrait être réalisée à l'été 2025;

CONSIDÉRANT QUE le parcours ciblé au Moulin des Pionniers a déjà un point de départ (quai/rampe de mise à l'eau), ce qui le cible comme plus facilement réalisable;

CONSIDÉRANT QUE la rivière aux Saumons est un très bel endroit pour faire de la descente de rivière autonome avec un départ plus haut sur la rivière au pied de la Chute 25;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au lac et ses affluents est une priorité de la dernière stratégie touristique et que le Chantier recommande que les huit (8) sites soient recommandés par le RLS;

CONSIDÉRANT QU'il est intéressant de profiter de l'offre de Canot Kayak QC pour avoir une caractérisation adéquate:

- sécuritaire (évaluée et documentée), niveau de difficulté;
- sceaux de qualité Route Bleue;
- outils variés imprimables et interactifs (cartes publiques, fiche technique);
- panneaux aux mises à l'eau;
- signalisation sur les parcours et sur la route.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte d'aller de l'avant avec ce projet.

2025-05-100

TERRAIN BALLE LENTE : ÉCLAIRAGE

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'éclairage pour le terrain de balle lente;

CONSIDÉRANT la proposition de réalisation des travaux reçus;

CONSIDÉRANT QUE tous les Membres du Conseil ont eu l'opportunité de consulter la documentation pertinente, et ce, même si le délai de soixante-douze (72) heures prévu à l'article 148 du *Code municipal du Québec* n'a pas été respecté;

CONSIDÉRANT QUE tous les Membres du Conseil sont présents et renoncent unanimement à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise Électricité Gigavolt inc. à effectuer les travaux, pour la somme de 30 000\$, plus les taxes applicables, et ce, selon la proposition datée du 2 mai 2025. Les sommes seront prises à même le fonds d'immobilisations pour 15 000\$ et dans le budget de fonctionnement pour 15 000\$.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AFFAIRES NOUVELLES

2025-05-101

PROJET DE LOI 93, LOI CONCERNANT NOTAMMENT LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UN IMMEUBLE DE LA VILLE DE BLAINVILLE

ATTENDU QUE le projet de loi n° 93, *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville*, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maité Blanchette Vézina ;

ATTENDU QUE le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex ;

ATTENDU QUE le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi ;

ATTENDU QUE le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet ;

ATTENDU QUE le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré:

- appuie la Ville de Blainville dans ce dossier;
- exprime son désaccord en regard du projet de loi n° 93, *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville*;
- réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;
- demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

2025-05-102

DÉFI PISSENLITS 2025

CONSIDÉRANT l'invitation de Nature-Action Québec (NAQ) à participer à l'édition 2025 du Défi Pissenlits;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la région y participent;

CONSIDÉRANT l'impact majeur qu'ont les abeilles dans la pollinisation et le rendement des récoltes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré :

- participe au Défi Pissenlits 2025 en s'engageant à retarder la tonte de gazon de la majorité de ses terrains jusqu'au début du mois de juin;
- s'engage à ne pas faire d'application de pesticide sur ses terrains pour toute l'année;
- invite ses citoyens, employés et fournisseurs à participer au défi;
- accepte que Nature-Action Québec souligne sa participation sur son site Web et dans les différentes entrevues médiatiques.

2025-05-103

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré proclame le 17 mai comme « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et souligne cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-05-104

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h00, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents de lever la présente séance.

Ghislain Laprise, Maire
générale

Stéphanie Gagnon, CPA, Directrice